

# SYNTHESE DE L'ACTIVITE FINANCIERE DU BCF EN 2023

## I – DOSSIERS EMETTEURS

Le **nombre de dossiers** réglés augmente de 64,81% (2.848 dossiers contre 1.728 en 2022), en partie dû aux dossiers non assurés (2.346 dossiers contre 1.435 en 2022, soit +63,48%) et aux appels en garantie des Sociétés d'Assurance (474 dossiers contre 263 en 2022 soit +80,22%).

Le **coût moyen** des dossiers étrangers s'élève à 3 956,18 € dont 1 dossier supérieur à 150 K€ pour un total de 218K€. Les dossiers courants (inférieurs à 50.000 €) s'élèvent à 3.536 € en moyenne, en diminution de 4 %.

Les **délais de remboursement** ont été les suivants :  
Fonds de garantie : 51j en moyenne, contre 34j en 2022.  
Sociétés : 106j, en augmentation par rapport à 2022 (100j).

Les **Abandons**, essentiellement des « Fausses cartes vertes » s'élèvent à 35 K€ pour 18 dossiers contre 52 K€ pour 20 dossiers en 2022.

Les **Pénalités de 15%** appliquées aux substitutions s'élèvent à 25 K€ contre 28 K€ en 2022.

## II – DOSSIERS GESTIONNAIRES

Le **nombre de recours** pour le compte des sociétés françaises diminue : (1.805 dossiers contre 2.482 dossiers en 2022), essentiellement dû à la Roumanie (1.334 dossiers contre 1.958 en 2022).

Le **coût moyen d'un sinistre** en France hors dossiers lourds (inférieurs à 50 K€) est en hausse (3.675€ contre 3.356 € en 2022).

Les **délais de remboursement** sont toujours très variables en fonction des bureaux et varient d'une année sur l'autre. Le faible nombre de dossier par bureau rend les statistiques peu fiables. Sur les bureaux les plus sollicités les délais sont les suivants : bureau roumain (47j contre 40j en 2022), bureau bulgare (229j par rapport à 150j en 2022), bureau anglais (83j contre 46j en 2022).

**Dossiers Contentieux** : 2 dossiers contentieux sont toujours en cours pour un montant total de 223K€.

Le dossier 97GX11936 pour 220K€, ce montant a été payé à tort le 13/03/2019, mais il est toujours en procédure judiciaire.

Le dossier 11GXU22355 pour 3K€ est toujours en attente, une demande d'assignation par devant le juge de l'exécution est en cours actuellement.

### III – FONDS COMMUN

Le fonds commun est utilisé pour financer d'une part le délai entre le paiement et le remboursement des dossiers émetteurs, et d'autre part, les avances pour les dossiers contentieux.

Le fonds s'élève à 3 M€ comme en 2022.

En 2023 le BCF a eu à régler huit dossiers lourds pour 6 864K€ dont 2 destinés à DEKRA (3 107K€) et un dossier à AFES (899 K€).